

# RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## UNE PARENTHÈSE ENCHANTÉE...

*La CGT, enfin réunifiée, dans la rue le 12 février 1934 et par le Congrès de Toulouse en 1936, prend une place essentielle parmi les 99 organisations qui formeront le Rassemblement populaire.*

La victoire aux élections législatives du Front populaire après des années d'instabilité gouvernementale et des scandales à répétition, et les 23 mois de son gouvernement (de juin 36 à avril 38) apparaissent, dans la mémoire collective, comme une période d'espoir et de bonheur partagé unique dans la longue III<sup>e</sup> république.

Qui parmi nous ne se souvient de l'enthousiasme de nos anciens quand ils évoquaient les grèves, les occupations, les départs en « congés payés » (les premiers) en train ou en vélos, le retour dans leurs familles à la campagne ou la découverte de la mer...

Dès le changement de majorité à la Chambre des Députés suivi, un mois plus tard de l'accession au poste de Président du conseil de Léon Blum, les travailleurs, petit à petit, se sont mis en grève avec occupation des entreprises. Occupation pour éviter l'embauche de « jaunes » et soutenir le gouvernement. Mais c'étaient des occupations bon enfant, joyeuses, plein d'espoir sur ce qu'allait faire ce premier gouvernement de gauche. On compte alors 12000 grèves dont 9000 avec occupation, entraînant deux millions de grévistes.

Dès sa prise de pouvoir qu'il veut « respectueux de la légalité républicaine », Blum convoque un Patronat très inquiet et des syndicalistes regonflés à bloc ; de cette réunion sortiront les « Accords Matignon » très courts qui seront votés par l'Assemblée nationale et entreront en vigueur presque aussitôt.

On se rappelle que de 1910 à 1927 avaient été collationnés sous l'im-

pulsion d'Alfred Groussier tous les textes régissant le monde ouvrier.

Ajoutons que l'OIT (organisation internationale du travail) avait été fondée par la SDN (Société des Nations) en 1919 mais que ses normes étaient apparemment très peu respectés par le Patronat.

Ce sont donc la reconnaissance du droit syndical dans l'entreprise, les conventions collectives par branche, une augmentation substantielle des salaires, les 40 heures (au lieu de 48 ou plus) et enfin, 2 semaines de congés payés et surtout pas de sanctions pour faits de grève qui sont actés.

A cela allaient s'ajouter des réformes sociales touchant directement à la vie quotidienne et qui donneraient aux travailleurs le sentiment de leur dignité enfin reconnue : après une loi sur les retraites des mineurs fut votée celle sur les allocations chômage, la création d'un Office du blé (qui servira de modèle pour après la guerre) pour prévenir toute spéculation et réforme de la Banque de France, nationalisation des industries d'armement, etc.

Dans le domaine de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture, l'action de Jean Zay a été très importante : école obligatoire jusqu'à 14 ans, ouverture de musées comme celui des Arts et traditions populaires, la création du CNRS, celle qui sera différée après la guerre du Festival de Cannes, multiplication des bibliobus (dont les 17 derniers ne verront le jour qu'en 1981).

Avec l'Éducation populaire, ce gouvernement a su unir la culture au

travail : libérer l'homme de la loi d'airain de la production à tout prix et permettre son épanouissement personnel.

Elle apparaissait comme un impératif pour une politique de gauche.

Cette même Assemblée nationale, qui avait porté le Front populaire au pouvoir, a touché le fond avec la non intervention en Espagne, avec des lois plus que douteuses concernant les Colonies et pour finir avec les Accords de Munich allant jusqu'à donner les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain après l'arrestation des ministres communistes

Après la période noire de l'Occupation, la Résistance s'unira à nouveau en 1943 pour jeter les bases d'une France nouvelle : ce sera le CNR qui réussira à faire germer bien plus que les graines qu'avait semées le Front populaire.

Catherine LEFEBVRE - CE de l'UFR



# RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## LA MÉDECINE DU TRAVAIL DANS LE VISEUR DE LA LOI EL KHOMRI INTITULÉ « MODERNISATION DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL »

*En réalité l'article 44 engage une véritable casse de la médecine du travail. C'est l'abandon du devoir d'adapter le travail à l'Homme pour faire du personnel médical celui qui adapte l'Homme aux contraintes du travail.*

On compte en France 5000 médecins du travail ayant une moyenne d'âge de 55 ans. Sans recrutement, on passerait à 2500 médecins du travail en 2020, chiffre bien insuffisant !

La Loi El Khomri est surtout là pour gérer cette pénurie et faire, en urgence, une réforme de l'activité des services de santé au travail.

Le projet de loi assouplit la surveillance de la plupart des salariés pour se concentrer sur ceux exposés à des risques graves pour leur santé et qui bénéficieront d'une surveillance médicale renforcée.

Le projet met fin à la vérification systématique de l'aptitude du salarié lors de la visite d'embauche qui est actuellement obligatoire. Elle serait remplacée par une simple visite d'information confiée à un membre de l'équipe (infirmiers, collaborateurs du médecin...).

Quant aux visites périodiques tout au long de la carrière qui étaient obligatoires dans le privé tous les 2 ans, le projet de loi prévoit d'adapter le suivi médical du salarié à ses conditions de travail, à son âge et état de santé.

Si elles étaient de 5 ans, comme certains le suggèrent, il deviendrait très difficile pour le médecin de constater une altération de la santé.

Un autre volet vise à faciliter le licenciement des salariés dont la santé est altérée.

Jusqu'à maintenant le médecin du travail pouvait faire pression sur l'employeur pour qu'il aménage un poste compatible à l'état de santé du salarié mais avec le nouveau système il serait obligé de le déclarer inapte dès que son état ne serait plus compatible avec son poste.

Or l'inaptitude ouvre la voie au licenciement (certains médecins pensent que des salariés n'oseront plus donner des informations sur leur état de santé de peur de perdre leur travail).

Ce recul de la médecine du travail aura d'importantes conséquences sur le suivi professionnel des salariés remettant en cause le suivi post-professionnel des retraités (une visite médicale gratuite).

**La loi El Khomri s'adresse aux salariés du secteur privé. Pourquoi les jeunes et les fonctionnaires se sont-ils autant mobilisés ?**

Si le statut des fonctionnaires est une disposition parallèle au code du travail, il ne lui est pas totalement étranger. De nombreuses dispositions réglementaires (décrets et arrêtés) sont équivalentes au code du travail (temps de travail, accentuation de la précarité des jeunes...).

Le projet de loi entend inverser la hiérarchie des normes au profit de l'entreprise ou de l'établissement.



Cette réorganisation du code du travail crée les conditions d'un dumping social généralisé au sein des branches du secteur privé.

Un tel recul aura forcément des conséquences sur les conditions de travail des fonctionnaires, leur santé et tous leurs droits.

D'ailleurs, un regard sur les précédentes réformes nous fait comprendre que les attaques contre le secteur privé finissent par retomber sur les salariés du public (retraites...).

On s'en prend d'abord au privé, une fois la loi passée on pourra attaquer le statut des fonctionnaires en prétextant que c'est un secteur « privilégié ».

Les propos de Macron sur les fonctionnaires donnent un avant-goût des projets gouvernementaux en la matière !

Il est absolument nécessaire pour tout le monde du travail, public et privé, d'obtenir le RETRAIT de la loi El Khomri et des négociations pour des avancées vers une véritable sécurité sociale professionnelle pour toutes et tous.

Alice Bernet - CE de l'UFR



# RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

## RETRAITÉS : 11<sup>e</sup> CONFÉRENCE DE L'UFR. MONTREUIL 8-10 NOVEMBRE 2016

*C'est quoi, ce truc ? Encore un congrès !?*

Ce titre provocateur pour essayer de capter l'attention de ceux et celles qui ne participent d'habitude pas à ce genre d'événements, voire s'en désintéressent. Et qui, peut-être, lisent Le Lien d'un œil distrait...

Du 8 au 10 novembre, l'Union Fédérale des Retraités (UFR) de la FERC tiendra son congrès, qui chez nous s'appelle « conférence » et qui a lieu tous les trois ans, pour débattre de la situation des retraités et de leurs problèmes spécifiques, évaluer l'activité menée depuis trois ans, discuter des revendications à porter afin qu'elles collent au plus près des préoccupations de nos adhérents, réussissent à les mobiliser et trouvent un écho auprès de l'ensemble des retraités. Enfin, le congrès aura à élire ceux et celles qui prendront les rênes de notre organisation pour les trois ans à venir.

Pour mener à bien ce vaste programme, nous serons environ une cinquantaine : les 25 membres de la CE sortante, qui y sont de droit, et les délégués des sections. 1 délégué au moins par section et 1 délégué pour 50 adhérents avec un

maximum de 15 délégués dans le cas des grosses sections.

Que personne ne se censure ! Même si vous êtes seul-e retraité-e de votre section, vous pouvez participer à la conférence. L'UFR a besoin de l'apport de tous ses adhérents pour sortir du cercle restreint des militants les plus engagés.

Un congrès est souvent un beau moment d'intelligence collective d'où l'on ressort mieux armé pour comprendre le monde social et la place qu'on y tient. Il n'est pas besoin d'être un syndiqué « chevronné » pour tirer profit des débats et y participer utilement. Lors d'un congrès on découvre des aspects de la lutte syndicale auxquels on n'avait pas pensés, on s'enrichit d'analyses qui éclairent ou qui donnent envie d'agir.

Tel qui arrive en pensant qu'il n'a rien à dire se retrouve à prendre la parole ou à discuter passionnément, sinon en séance plénière du moins à la pause-café, et c'est très bien aussi.

Même si vous ne militez plus guère, peut-être même surtout dans ce cas-là, vous pourrez tirer utilité et plaisir

à participer à la conférence, car elle vous offre un moment privilégié pour discuter. Alors que le passage à la retraite prive souvent d'occasions d'échanger et de réfléchir avec les autres comme nous aimions le faire, nous avons besoin de discussions collectives pour ne pas nous retrouver un beau jour désarmés face aux idées réactionnaires qui se répandent comme un virus. La bataille des idées est rude, le congrès doit permettre de mieux armer nos adhérents. Au retour du congrès, les délégués seront autant de relais précieux pour faire connaître nos revendications dans leur entourage syndical, amical, familial, associatif.

Enfin cette Conférence aura à préparer le congrès de notre fédération qui aura lieu en décembre.

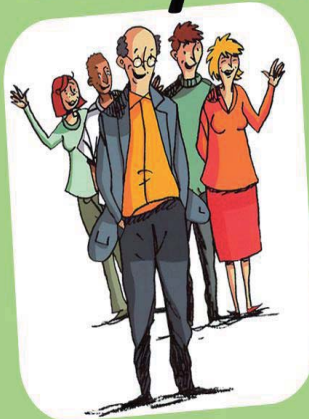
Pour finir, le congrès est aussi l'occasion de revoir de vieux copains perdus de vue depuis longtemps. Une occasion pour certains de sortir de l'isolement que la vie crée parfois. Une soirée festive permettra de resserrer des liens ou d'en créer de nouveaux.

Danielle Muller - CE de l'UFR

### Du point de vue pratique, si vous vous décidez à venir, sachez que :

- Vous n'aurez rien à payer, tous les frais étant pris en charge par votre syndicat.
- La Conférence débutera le 8 novembre à 14h et se terminera le 10 novembre à 12h. Si vous ne pouvez assister à l'ensemble des sessions, c'est dommage mais une présence partielle est possible et préférable à une absence totale.
- Vous pouvez être délégué si vous êtes sur le point de prendre votre retraite.
- Vous aurez à élire la nouvelle Commission exécutive (CE). Et que la CE espère bien sortir radicalement « rajeunie » le 10 novembre ! Avis aux sexagénaires...
- Si vous êtes mandaté par votre section à la conférence, il faut vous déclarer avant la fin du mois d'août à cause de la réservation des hébergements.

## Actif-ve-s et syndiqué-e-s



■ La continuité  
syndicale  
vous

concerne

la  
cgt  
retraités